

## Résumés des Résolutions finales adoptées par le Comité des Ministres en 2018

(à l'exception de celles concernant les règlements amiables)

Dernière mise à jour 31/12/2018

Ces résumés sont rédigés sous la seule responsabilité du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et ne lient pas le Comité des Ministres.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)173</a>	ALB / Bajrami	35853/04	12/03/2007 12/12/2006 Fond 18/03/2008 18/12/2007 Révision	<i>Protection de la vie familiale.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)349</a>	ALB / Manushaqe Puto et autres et 13 autres affaires	604/07+	17/12/2012 31/07/2012 Fond 23/03/2015 04/11/2014 Satisfaction équitable	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci. Recours effectif: absence d'un mécanisme adéquat pour honorer l'engagement pris par l'État d'indemniser les biens nationalisés sous le régime communiste et d'exécuter les décisions judiciaires et administratives internes définitives reconnaissant le droit à une indemnisation (pécuniaire ou en nature). (Articles 6 §1 du Protocole n° 1 et article 13)</i>	<b>Arrêt pilote</b> <i>Mesures individuelles</i> : satisfaction équitable au titre du dommage matériel couvrant la valeur du bien, la perte d'usage et le préjudice moral. Les décisions internes finales dans les affaires où aucune satisfaction équitable n'a été accordée pour dommage matériel ont été exécutées. <i>Mesures générales</i> : problème structurel. Un nouveau mécanisme de compensation a été mis en place en 2015, évalué positivement par la Commission de Venise et accepté par la Cour constitutionnelle. Le processus d'évaluation des demandes et le nombre de décisions finales rendues et exécutées ont donné des résultats significatifs. Des ressources importantes ont été allouées sur le budget de l'État pour couvrir le paiement de toutes les demandes d'indemnisation (avec un fonds financier et un fonds foncier estimé à un total d'environ 1,2 milliard d'euros). Un mécanisme national a été mis en place pour surveiller la mise en œuvre des dispositions légales respectives et des délais correspondants. En ce qui concerne les mesures

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
					générales requises pour remédier au manque de sécurité juridique et d'impartialité de la Cour suprême, voir <a href="#">CM/ResDH(2017)417</a> dans le cadre du groupe d'affaires Caka.
<a href="#">CM/ResDH(2018)73</a>	ALB / Mishgjoni	18381/05	07/03/2011 07/12/2010	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)374</a>	ARM / Adyan et autres	75604/11	12/01/2018 12/10/2017	<i>Liberté de religion.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)405</a>	ARM / Avetyasian	13479/11	10/02/2017 10/11/2016	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)191</a>	ARM / Malkhasyan et 6 autres affaires	6729/07	26/09/2012 26/06/2012	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)375</a>	AUT / Arbeiter	3138/04	25/04/2007 25/01/2007	<i>Liberté d'expression.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)192</a>	AUT / Fuchshuber	15813/13	09/11/2017 09/11/2017 Comité	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)272</a>	AUT / Goldnagl et 3 autres affaires	6822/12 +	07/09/2017 07/09/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)274</a>	AUT / Kuttner et 1 autre affaire	7997/08 +	16/10/2015 16/07/2015	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a>	AUT / Leitner	55740/10	08/06/2017	<i>Discrimination à l'égard de la vie privée et</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">42</a>			08/06/2017	<i>familiale.</i>	
<a href="#">CM/ResDH(2018)273</a>	AUT / M.A.	4097/13	15/04/2015 15/01/2015	<i>Protection de la vie familiale.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)376</a>	AUT / Mohammed	2283/12	06/09/2013 06/06/2013	<i>Protection contre les mauvais traitements. Expulsion. Absence de recours effectif : absence d'effet suspensif de la deuxième demande d'asile d'un Soudanais en ce qui concerne une décision de transfert vers la Hongrie au titre du règlement UE Dublin II. (Article 13 en liaison avec 3)</i>	<u>Mesures individuelles</u> : le constat de violation constituait une satisfaction équitable suffisante pour le préjudice moral. Le requérant a quitté l'Autriche volontairement en 2013 et la procédure d'asile est close. <u>Mesures générales</u> : la disposition pertinente de la loi sur l'asile a été abrogée sur la base d'un arrêt de la Cour constitutionnelle puis modifiée. Elle prévoit désormais un examen approprié des intérêts légalement protégés au titre des articles 3 et 8 dans chaque cas particulier. L'arrêt a été traduit, publié et diffusé.
<a href="#">CM/ResDH(2018)424</a>	AUT / Österreichische Vereinigung zur Erhaltung, Stärkung und Schaffung eines wirtschaftlich gesunden land- und forstwirtschaftlichen Grundbesitzes	39534/07	28/02/2014 28/11/2013	<i>Liberté d'expression.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)25</a>	AUT / Padlewski	11553/11	16/05/2017 16/05/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)275</a>	AUT / Palushi	27900/04	22/02/2010 22/12/2009	<i>Protection contre les mauvais traitements en prison.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)322</a>	AUT / Pfeifer	12556/03	15/02/2008 15/11/2007	<b>Protection de la vie privée.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)26</a>	AUT / Schwab	1068/12	08/06/2017 08/06/2017	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)276</a>	BEL / Miessen et 1 autre affaire	31517/12+	18/01/2017 18/10/2016	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci</b> : absence d'accès à un tribunal en raison du formalisme excessif du Conseil d'État en rejetant un pourvoi en cassation dans la première affaire et, dans la seconde affaire, en déclarant irrecevable une plainte contre un règlement adopté par trois municipalités concernant l'interdiction de porter des vêtements qui dissimulent le visage dans les lieux publics. (Article 6 §1)	<i>Mesures individuelles</i> : satisfaction équitable pour le dommage moral payée. Dans la seconde affaire, aucune demande de satisfaction équitable pour dommage moral n'a été soumise. Aucune autre mesure individuelle requise. <i>Mesures générales</i> : changement de jurisprudence par la chambre concernée du Conseil d'État après 2011. La deuxième affaire était un cas isolé. En ce qui concerne la question du formalisme excessif du Conseil d'État, voir aussi <a href="#">CM/ResDH(2013)224</a> dans L'Erablière A.S.B.L. et les informations communiquées sur les décisions récentes du Conseil d'État soulignant l'évolution de la jurisprudence.
<a href="#">CM/ResDH(2018)233</a>	BEL / B.	4320/11	10/07/2012 19/11/2012	<b>Protection de la vie de famille</b> : ingérence non nécessaire en raison d'une décision de la cour d'appel de renvoyer de force, auprès d'un père possiblement abusif, une fillette bien intégrée dans son pays d'accueil (Article 8 conditionnel)	<i>Mesures individuelles</i> : satisfaction équitable pour le dommage moral payée. Les autorités concernées ont été informées de l'obligation de l'État de ne pas exécuter la décision de la cour d'appel. <i>Mesures générales</i> : les exemples de jurisprudence des tribunaux internes montrent l'importance attachée à la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les affaires d'enlèvement. Des activités de formation connexes ont été organisées. L'arrêt a été publié et diffusé.
<a href="#">CM/ResDH(2018)277</a>	BEL / De Landsheer et 5 autres affaires	50575/99+	15/10/2005 15/07/2005	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci</b> : durée excessive des procédures. (Article 6 §1)	<i>Mesures individuelles</i> : satisfaction équitable pour le dommage moral payée. <i>Mesures générales</i> : voir <a href="#">CM/ResDH(2015)245</a> dans Dumont. Les mesures supplémentaires nécessaires pour remédier aux dysfonctionnements identifiés par la Cour continueront d'être examinées dans le contexte de l'arrêt Bell.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)350</a>	BEL / Dufoort et 8 autres affaires	43653/09+	10/04/2013 10/01/2013	<b>Protection des droits en détention</b> : détention prolongée irrégulière dans les locaux psychiatriques de prisons ne proposant pas de soins adaptés aux troubles mentaux. Absence de recours effectif. (Articles 5 §1 dans toutes les affaires et 5 §4 dans certaines affaires)	<u>Mesures individuelles</u> : satisfaction équitable pour le dommage moral payée. Les requérants dans ces affaires ne sont plus dans l'aile psychiatrique de la prison, l'un d'eux étant définitivement libéré et les autres ayant été placés dans un centre psychiatrique médico-légal. <u>Mesures générales</u> requises en réponse aux dysfonctionnements constatés continuent à être examinés dans le cadre de l'arrêt pilote W.D. et du groupe L.B.
<a href="#">CM/ResDH(2018)58</a>	BEL / Riahi	65400/10	14/09/2016 14/06/2014	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci</b> : refus d'un procès équitable en raison de la condamnation du requérant sur la base d'un seul témoignage de l'accusation suite à un interrogatoire par la police et le juge d'instruction sans possibilité pour le requérant d'interroger ce témoin ou de le faire interroger, entraînant la non-comparution de ce dernier devant le tribunal. (Article 6 §§1 et 3 d)	<u>Mesures individuelles</u> : satisfaction équitable pour dommage moral payée. Le requérant ne s'est pas prévalu de la possibilité de demander la réouverture de la procédure. <u>Mesures générales</u> : l'arrêt a été traduit, publié et diffusé, notamment à la cour de cassation, à la cour d'appel et au Collège des Procureurs généraux.
<a href="#">CM/ResDH(2018)460</a>	BEL / Trabelsi	140/10	06/02/2015 04/09/2014	<b>Extradition / expulsion - protection contre les mauvais traitements</b> : extradition vers les États-Unis en 2013 malgré le risque d'être condamné pour activités terroristes à une peine de réclusion à perpétuité (constituant un mauvais traitement au sens de l'article 3), sans assurances diplomatiques cohérentes selon lesquelles une telle condamnation ne serait pas imposée ou que, si elle était imposée, elle serait accompagnée de possibilités adéquates de réduction ou de commutation; non-respect d'une mesure provisoire indiquée par la CEDH. (Article 34)	<u>Mesures individuelles</u> : questions relatives au paiement de la satisfaction équitable réglées (remboursement des montants indûment saisis et paiement des intérêts de retard). Les autorités belges ont pris toutes les mesures qui pourraient permettre d'éviter ou de réduire le risque d'une condamnation à perpétuité incompressible : obtention de garanties de la part des autorités judiciaires américaines pour tenter de conclure un accord de plaidoyer avec le requérant et, en cas d'échec, qu'elles ne demanderont pas une telle peine combinée à un engagement des autorités belges elles-mêmes d'intervenir dans la procédure aux États-Unis, au moment opportun, si le risque d'une telle peine se matérialisait néanmoins. En outre, de nouvelles informations suggèrent des possibilités de grâce présidentielle plus étendues que celles indiquées précédemment, notamment la commutation ou la réduction de la peine.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
					<i>Mesures générales</i> : l'article 2bis de la loi sur l'extradition interdisait déjà l'extradition en cas de risque grave d'être soumis à des actes de torture ou à des traitements inhumains ou dégradants. Les événements étaient exceptionnels et constituaient un incident isolé. L'arrêt a été publié et diffusé aux autorités administratives et judiciaires compétentes, en rappelant que l'extradition d'un individu risquant d'être condamné à une peine de réclusion à perpétuité incompressible était contraire à l'article 3. En ce qui concerne la violation de l'article 34, les autorités a adopté des mesures de sensibilisation et réaffirmé au Comité des Ministres leur engagement général à respecter les mesures provisoires de la Cour.
<a href="#">CM/ResDH(2018)104</a>	BGR / Alexov et 18 autres affaires	54578/00+	22/08/2008 22/05/2008	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)196</a>	BGR / Angelov et 4 autres affaires	44076/98+	22/07/2004 22/04/2004	<i>Protection de la propriété. Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)358</a>	BGR / Baltaji	12919/04	12/10/2011 12/07/2011	<i>Expulsion / déportation – Protection de la vie privée. Absence de recours effectif. Absence de garantie procédurale contre l'expulsion.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)74</a>	BGR / Barborski	12811/07	26/06/2013 26/03/2013	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)195</a>	BGR / Didov	27791/09	17/06/2016 17/03/2016	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)194</a>	BGR / M.G.	59297/12	25/06/2014 25/03/2014	<i>Protection contre les mauvais traitements. Expulsion.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)234</a>	BGR / Stefanovi	65688/12	30/03/2017 30/03/2017	<i>Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)174</a>	BGR / Stoyanov-Kobuladze	25714/05	25/06/2014 25/03/2014	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)105</a>	BGR / Vasil Hristov	81260/12	16/09/2015 16/06/2015	<i>Protection contre les mauvais traitements.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)116</a>	BIH / Colic et autres et 8 autres affaires	1218/07+	28/06/2010 10/11/2009	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci. Protection de la propriété : non-exécution des décisions de justice internes définitives ordonnant le paiement de certaines sommes au titre des dommages de guerre en raison d'une suspension légale de l'exécution d'une catégorie entière de jugements définitifs du fait de l'importance de la dette publique qui en découle. (Article 6 §1 et 1 du Protocole n° 1)</i>	<p><i>Mesures individuelles :</i> dans six de ces neuf affaires, une satisfaction équitable au titre du préjudice moral a été accordée et payée. Tous les jugements ont été exécutés.</p> <p><i>Mesures générales :</i></p> <p>Mesures prises en Fédération de Bosnie-Herzégovine : en 2011, le Parlement de la FBH a adopté des amendements à la loi sur la dette intérieure de la FBH et le gouvernement a adopté une décision sur le règlement des jugements définitifs concernant les réclamations liées à la guerre. En 2017, le ministère des Finances de la FBH a enregistré 341 jugements internes définitifs concernés. Les autorités ont obtenu les fonds nécessaires et veillé à ce que les paiements soient effectués pour régler les dettes conformément au mécanisme et au cadre juridique susmentionnés dans 319 affaires. Les dettes restantes seront payées une fois la documentation nécessaire reçue.</p> <p>Mesures prises en Republika Srpska : le nombre d'actions civiles intentées en vertu des règles ordinaires du droit de la responsabilité civile pour les dommages de guerre était beaucoup plus important qu'en FBH. L'Assemblée nationale a adopté la Loi sur la dette intérieure de 2012 et le gouvernement a introduit le plan de règlement de 2012 pour le paiement des dommages de guerre. En 2016, le ministre des Finances de la Republika Srpska a publié un nouveau plan de règlement. Il prévoyait l'exécution des jugements</p>

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
					définitifs ordonnant le paiement des dommages de guerre en espèces dans les 13 ans à partir de 2016. Le système de paiement en espèces est disponible pour les créanciers qui ne veulent pas accepter le règlement de leurs demandes par le biais des obligations d'État. Des paiements provenant du budget ont été effectués pour tous les jugements destinés à être payés en 2016 à condition que les créanciers aient présenté la documentation requise au ministère des Finances. L'exécution des jugements en suspens se poursuivra selon les termes du cadre juridique établi.
<a href="#">CM/ResDH(2018)279</a>	BIH / Covic	61287/12	03/01/2018 03/10/2017	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)406</a>	BIH / Damjanovic et Euromag D.O.O.	17248/11	31/10/2017 31/10/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)427</a>	BIH / Hamidovic	57792/15	05/03/2018 05/12/2017	<i>Liberté de religion.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)115</a>	BIH / Ibrahim Imsirovic	59298/16	14/03/2017 Decision with undertakings	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)323</a>	BIH / Kahrman et Doric	4867/16+	17/10/2017 17/10/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)278</a>	BIH / Mandic and Popovic	73944/13	19/12/2017 19/12/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)280</a>	BIH / Nurfeta Talovic	29849/16	16/01/2018 (Décision)	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a>	BIH / Hadzic et	39446/06+	07/09/2011	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">114</a>	Suljic		07/06/2011		
<a href="#">CM/ResDH(2018)78</a>	CRO / Macinkovic et 6 autres affaires	29759/04+	07/03/2007 07/12/2006	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)77</a>	CRO / Alagic et 21 autres affaires	17656/07+	11/05/2010 11/02/2010	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)197</a>	CRO / Aleksic et 2 autres affaires	12422/10+	05/12/2013 Comité	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)407</a>	CRO / Bajic et 3 autres affaires	41108/10	13/02/2013 13/11/2013	<i>Droit à la vie.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)176</a>	CRO / Becirovic et 3 autres affaires	45379/10+	18/12/2012 Comité	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)237</a>	CRO / Bjedov et 2 autres affaires	42150/09+	29/08/2012 29/05/2012	<i>Protection de la vie privée et du domicile.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)118</a>	CRO / Brletic et 1 autre affaire	42009/10+	16/04/2014 16/01/2014	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)175</a>	CRO / Caric et 1 autre affaire	58650/12+	24/04/2014 Comité	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)177</a>	CRO / Culi et 4 autres affaires	29481/13+	10/07/2014 Comité	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a>	CRO / D.J.	42418/10	24/10/2012	<i>Protection contre les mauvais traitements</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">235</a>			24/07/2012	<i>et de la vie privée.</i>	
<a href="#">CM/ResDH(2018)198</a>	<b>CRO / Dervishi et 1 autre affaire</b>	<b>67341/10+</b>	<b>25/12/2012</b> 25/09/2012	<b><i>Protection des droits en détention.</i></b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)121</a>	<b>CRO / Guberina</b>	<b>23682/13</b>	<b>12/09/2016</b> 22/03/2016	<b><i>Discrimination.</i></b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)80</a>	<b>CRO / Ivinovic</b>	<b>13006/13</b>	<b>18/12/2014</b> 18/09/2014	<b><i>Protection de la vie privée et familiale.</i></b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)409</a>	<b>CRO / Jakupovic et 1 autre affaire</b>	<b>12419/04</b>	<b>31/10/2007</b> 31/07/2007 (Fond) <b>10/10/2008</b> 03/07/2008 (Satisfaction équitable)	<b><i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i></b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)236</a>	<b>CRO / Jeans</b>	<b>45190/07</b>	<b>13/01/2011</b>	<b><i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i></b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)76</a>	<b>CRO / Jovicic et 3 autres affaires</b>	<b>23253/07+</b>	<b>21/06/2011</b> 21/06/2011 Comité	<b><i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i></b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)199</a>	<b>CRO / Knezevic</b>	<b>55133/13</b>	<b>19/10/2017</b> Comité	<b><i>Protection des droits en détention.</i></b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)200</a>	<b>CRO / Krnjak et 8 autres affaires</b>	<b>11228/10+</b>	<b>28/11/2011</b> 28/06/2011	<b><i>Protection des droits en détention.</i></b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)29</a>	<b>CRO / Ljaskaj</b>	<b>58630/11</b>	<b>20/03/2017</b> 20/12/2016	<b><i>Protection de la propriété.</i></b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)81</a>	CRO / M.S.	36337/10	25/07/2013 25/04/2013	<b>Protection de la vie privée et familiale :</b> <i>insuffisance des poursuites pénales concernant une agression présumée contre la requérante ainsi que des dysfonctionnements dans la procédure pour la priver de sa capacité juridique, demandée uniquement sur la base d'un rapport d'un psychiatre n'ayant jamais eu de contact avec elle. (Article 8 deux fois)</i>	<i>Mesures individuelles :</i> aucune demande de satisfaction équitable n'a été faite. La procédure visant à désinvestir la requérante de sa capacité juridique a pris fin sur suggestion d'un témoin expert, en raison de l'amélioration de l'état de santé de la requérante. En ce qui concerne la procédure pénale incriminée, la requérante n'a pas demandé sa réouverture. <i>Mesures générales :</i> la nouvelle Loi sur la famille de 2015 a limité les possibilités d'engager des procédures pour priver une personne de sa capacité juridique et a soumis les décisions pertinentes à une révision. Une instruction sur l'introduction et le déroulement de la procédure d'incapacité juridique a été adressée à tous les centres de protection sociale et à leurs filiales concernant la collecte et la présentation des preuves. Des pouvoirs spécifiques pour les juges et des garanties procédurales ont également été insérés dans la nouvelle Loi sur la famille de 2015 et l'indépendance du pouvoir de représentation a été assurée par la mise en place du nouveau Centre de tutelle spéciale. La Loi sur la famille stipule également que le témoin expert doit personnellement examiner la personne concernée. La jurisprudence interne, y compris la jurisprudence de la Cour constitutionnelle, a été modifiée en conséquence. L'arrêt a été traduit, publié, diffusé et utilisé dans des activités de formation pour les juges par l'Académie judiciaire et pour les employés des centres de protection sociale par l'École nationale d'administration. En ce qui concerne la clôture de la procédure pénale par le tuteur désigné par le requérant, le droit interne pertinent a été appliqué à tort comme une occurrence unique.
<a href="#">CM/ResDH(2018)428</a>	CRO / Maric	50132/12	12/09/2014 12/06/2014	<b>Protection de la vie privée et familiale.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)378</a>	CRO / Petar Matas	40581/12	04/01/2017 04/10/2016	<b>Protection de la propriété.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)79</a>	CRO / Pilcic et 3 autres affaires	33138/06+	17/04/2008 17/01/2008	<b>Protection contre les mauvais traitements en détention.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)429</a>	CRO / Pocuca et 1 autre affaire	38550/02+	29/09/2006 29/06/2006	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci. Absence de recours effectif.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)59</a>	CRO / Popara et 7 autres affaires	11072/03	15/06/2007 15/03/2007	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)238</a>	CRO / Radanovic et 4 autres affaires	9056/02+	21/03/2007 21/12/2006	<b>Protection de la propriété : ingérence disproportionnée due à l'impossibilité pour les requérants de reprendre possession de leurs biens pendant une période prolongée en raison de l'incapacité des autorités nationales à fournir un autre logement aux occupants temporaires d'appartements repris en vertu de la loi de 1995 sur l'acquisition de contrôle temporaire de certains biens ; absence de recours pour obtenir l'expulsion des occupants et absence d'indemnisation satisfaisante pour l'absence d'utilisation du logement ; durée de la procédure d'expulsion dans certaines affaires. (Article 1 du Protocole n° 1, articles 13 et 6 §1)</b>	<u>Mesures individuelles</u> : satisfaction équitable pour le dommage matériel et moral payée. Les requérants ont par conséquent repris possession de leurs biens. <u>Mesures générales</u> : au cours des 17 dernières années, des ressources financières considérables (environ 76 millions d'EUR) ont été consacrées à la fourniture de logements de remplacement aux occupants temporaires, créant ainsi les conditions nécessaires à la reprise de possession des biens concernés par leurs propriétaires. À l'heure actuelle, il n'y a plus de procédure d'expulsion pendante au titre de la loi de 1995 sur les acquisitions. En ce qui concerne la réparation des dommages résultant de la dépossession, la Cour constitutionnelle et la Cour suprême ont adapté leur jurisprudence. Les arrêts ont été traduits, publiés et diffusés.
<a href="#">CM/ResDH(2018)75</a>	CRO / Radobuljac	51000/11	28/09/2016 28/06/2016	<b>Liberté d'expression.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)408</a>	CRO / Raguz et 1 autre affaire	43709/02+	11/02/2006 11/10/2006	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci. Droit au mariage.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a>	CRO / Ribic et 1	27148/12+	02/07/2015	<b>Protection de la vie familiale :</b>	<u>Mesures individuelles</u> : dans la première affaire, le fils avait

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">281</a>	autre affaire		02/04/2015	<i>manquement des autorités dans l'application des droits de contact d'un parent avec son enfant. (Article 8)</i>	atteint la majorité. Dans la seconde affaire, les procédures internes ont été closes. Cependant, les enfants ont exprimé leur réticence à entrer en contact avec leur mère. Des conseils de familles ont été fournis à toutes les parties pour surmonter les résistances, mais en vain. Satisfaction équitable pour le dommage moral payée. <i>Mesures générales</i> : une nouvelle loi de 2015 sur la famille établit des directives de procédure strictes et prévoit la possibilité d'une décision <i>ex officio</i> pour les questions relatives aux droits de contact et à leur exécution <i>ex officio</i> . Des mesures provisoires concernant les droits de contact peuvent être prises <i>ex officio</i> pendant les procédures de divorce ou de garde en instance. En outre, le système de juridiction d'appel a été réformé en 2015, introduisant une compétence spéciale pour les recours dans les affaires relatives à la famille. De plus, la loi sur la famille a introduit l'obligation de maintenir des contacts avec son enfant pour le parent qui n'en a pas la garde et celle de permettre et d'encourager de tels contacts pour le parent gardien. Les parents qui font obstruction sont tenus responsables des dommages. Les technologies modernes sont utilisées comme moyen de contact. La procédure de discipline dans les procédures concernant le retour d'enfants retirés au parent gardien a été renforcée. Les arrêts ont été traduits, publiés et diffusés. Ils sont utilisés dans le cadre d'activités de formation organisées par l'École publique d'administration et l'Académie judiciaire pour les employés et les juges des centres de protection sociale.
<a href="#">CM/ResDH(2018)120</a>	CRO / S.L. and J.L.	13712/11	19/10/2015 07/05/2015 Fond 30/01/2017 06/10/2016 Satisfaction équitable	<i>Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)410</a>	CRO / Sebalj	4429/09	28/09/2011 28/06/2011	<i>Protection des droits en détention. Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)377</a>	CRO / Slava Jurisic	79584/12	08/02/2018 08/02/2018	<i>Liberté d'expression.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)411</a>	CRO / Smolic	51472/12	15/03/2018 15/03/2018	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)82</a>	CRO / X. et 1 autre affaire	11223/04+	01/12/2008 17/07/2008	<i>Protection de la vie privée et familiale : exclusion des requérants (dans l'affaire X, la requérante avait été dessaisie de sa capacité d'agir, alors que dans l'affaire A. K. et L. la requérante avait une légère déficience mentale et a été privée de ses droits parentaux) des procédures ayant abouti à l'adoption de leurs enfants. (Article 8)</i>	<p><u>Mesures individuelles</u> : satisfaction équitable pour le préjudice moral payée. Selon le droit interne, il n'est pas possible de rouvrir les procédures non contentieuses telles que les procédures d'adoption. Il n'est donc pas nécessaire de procéder à une nouvelle évaluation pour déterminer s'il est dans l'intérêt supérieur de l'enfant de continuer à vivre au sein de la famille adoptive. Les contacts entre parents biologiques et enfants peuvent être rétablis après la majorité des enfants.</p> <p><u>Mesures générales</u> : la nouvelle Loi sur la famille de 2015 a introduit des changements significatifs en ce qui concerne la procédure d'adoption, la cession des droits paternels et la capacité juridique. Le dessaisissement de la capacité d'agir en vertu de la nouvelle législation n'entraîne pas automatiquement la cession des droits parentaux, mais l'exercice des droits parentaux peut être suspendu. Les parents privés de la capacité d'agir sont préalablement informés de la procédure d'adoption et peuvent participer à cette procédure. Le consentement d'un parent, privé de sa capacité juridique d'agir, serait toujours requis pour l'adoption à condition qu'il soit en mesure de comprendre le sens et les conséquences du consentement. Auparavant et à titre de mesure provisoire, le ministère de la Santé et de la protection sociale avait donc donné à tous les centres de protection sociale une instruction contraignante à cet égard. Les arrêts ont été traduits, publiés et diffusés. Des activités</p>

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
					de formation ont été organisées pour les juges par l'Académie judiciaire et pour les employés des centres de protection sociale par l'École publique d'administration.
<a href="#">CM/ResDH(2018)117</a>	CRO / X. et Y. et 2 autres affaires	5193/09	03/02/2012 03/11/2011	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci. Protection de la vie privée : refus d'un procès équitable en raison de l'absence de garanties procédurales dans les procédures visant à déchoir les requérantes de leur capacité juridique et de l'introduction injustifiée de ces procédures. (Articles 6 §1 et 8)</i>	<i>Mesures individuelles</i> : considérant la possibilité de réouverture de la procédure, le constat de violation constituait une satisfaction équitable suffisante pour le préjudice moral subi par la première requérante, la seconde requérante a reçu une satisfaction équitable pour dommage moral. La première requérante est décédée et la deuxième requérante a conservé sa capacité juridique. <i>Mesures générales</i> : en 2015, une nouvelle Loi sur la famille a limité les possibilités d'engager une procédure en vue de priver une personne de sa capacité juridique, ce qui a permis d'éviter des cas de déchéance inutile. Le juge doit entendre la personne concernée. Selon la nouvelle Loi sur la famille, toutes les décisions finales de déchéance totale ou partielle seront soumises à un contrôle. Le Centre de tutelle spéciale a été créé pour assurer une représentation indépendante des, inter alia, adultes handicapés. Le ministère de la démographie, de la famille, de la jeunesse et de la politique sociale a transmis aux centres de protection sociale une instruction sur la pertinence des preuves, les aspects du test de proportionnalité, le besoin de contact personnel et d'examen par un témoin expert ainsi que la représentation de la personne dans la procédure de déchéance. Les tribunaux internes, y compris la Cour constitutionnelle, ont aligné leur jurisprudence sur le présent arrêt. Les arrêts ont été traduits, publiés et diffusés. Des activités de formation pour les juges et les employés des centres de protection sociale ont été organisées par l'Académie judiciaire.
<a href="#">CM/ResDH(2018)119</a>	CRO / Zagrebacka Banka D.D.	39544/05	12/03/2014 12/12/2013	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)461</a>	CYP / A.H. AND J.K. et 4 autres affaires	41872/10+	21/10/2015 21/07/2015	<i>Protection des droits en détention. Expulsion. Droit à la vie. Protection contre les mauvais traitements.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)359</a>	CYP / Nicholas	63246/10	09/04/2018 09/01/2018	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)239</a>	CZE / Beranek	45758/14	05/10/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)430</a>	CZE / Bures	37679/08	18/01/2013 18/10/2013	<i>Protection contre les mauvais traitements.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)60</a>	CZE / Colloredo Mannsfeld	15275/11	15/03/2017 15/12/2016	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)178</a>	CZE / R & L, S.R.O. et autres et 3 autres affaires	37926/05+	03/10/2014 03/07/2014 Fond 11/06/2015 Satisfaction équitale	<i>Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)202</a>	CZE / Zakova	2000/09	20/01/2014 03/10/2013 Fond 18/09/2017 06/04/2017 Satisfaction équitale	<i>Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)155</a>	DNK / Biao	38590/10	24/05/2016 Grande Chambre	<i>Discrimination : refus de la demande de regroupement conjugal des requérants sans raisons impérieuses ou sérieuses par rapport aux conditions plus favorables au regroupement familial applicables aux</i>	<i>Mesures individuelles :</i> satisfaction équitale pour le préjudice moral payée. En 2016, l'affaire de regroupement familial a été rouverte et renvoyée au Service de l'immigration pour réexamen en première instance. En 2017, le nouvel avocat des requérants a demandé la clôture de

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
				<i>personnes ayant eu la nationalité pendant au moins 28 ans entraînant une discrimination indirecte fondée sur l'origine ethnique. (Article 14 en liaison avec 8)</i>	l'affaire. La famille réside en Suède. <i>Mesures générales</i> : la discrimination à l'encontre des citoyens danois d'origine ethnique étrangère résulte de la règle dite des 28 ans (convertie en une règle de 26 ans par un amendement ultérieur) dans la Loi sur les étrangers. En mai 2017, les dispositions contestées ont été abrogées. Auparavant, le ministre de l'Immigration et de l'Intégration avait publié un mémorandum au Parlement concernant les conséquences juridiques de l'arrêt de la Cour et le Service de l'immigration avait appliqué la Loi sur les étrangers conformément à l'interprétation décrite dans le mémorandum. L'arrêt a été traduit, publié et diffusé auprès de toutes les autorités compétentes. Selon un accord conclu entre la majorité des partis politiques, les règles sur le regroupement familial feront bientôt l'objet d'une réforme en profondeur.
<a href="#">CM/ResDH(2018)369</a>	ESP / Flores Qhiros	75183/10	19/10/2016 19/07/2016	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)343</a>	ESP / Garcia Mateos	38285/09	19/05/2013 19/02/2013	<b>Discrimination fondée sur le sexe.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)421</a>	ESP / Gutierrez Suarez	16023/07	01/09/2010 01/06/2010	<b>Liberté d'expression.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)35</a>	ESP / Moreno Carmona et 4 autres affaires	26178/04	09/09/2009 09/06/2009	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci : durée excessive des procédures judiciaires. (Article 6 §1)</b>	<i>Mesures individuelles</i> : satisfaction équitable pour le préjudice moral payée. Procédures internes closes. <i>Mesures générales</i> : plusieurs mesures législatives ont amélioré l'efficacité des procédures civile, du travail, pénale, d'exécution, administrative et de banqueroute : la loi de 2011 sur l'accélération des procédures ; la loi de 2012 sur la médiation dans les affaires civiles et commerciales ; des progrès ont été réalisés en ce qui concerne le cadre légal de l'octroi de l'aide juridique gratuite. En 2015, des modifications de la loi constitutionnelle sur le pouvoir

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
					judiciaire, du code de procédure civile et du code de procédure pénale ont rendu l'organisation judiciaire plus souple et plus conviviale. En ce qui concerne la procédure pénale, le statut de la victime a été renforcé par la loi en 2015. Une procédure administrative commune des administrations publiques a été introduite en 2015. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'administration de la justice a été réglementée par une loi en 2011, améliorant la gestion des affaires et l'administration de la justice en général. Des données statistiques montrent une tendance positive concernant la durée moyenne des procédures pénales, civiles et administratives. Les arrêts ont été traduits, publiés et diffusés.
<a href="#">CM/ResDH(2018)402</a>	ESP / Roman Zurdo et autres	28399/09+	08/01/2014 08/10/2013	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)150</a>	ESP / Saleck Bardi et 1 autre affaire	66167/09+	24/08/2011 24/05/2011	<b>Protection de la vie familiale :</b> vices de procédure dans les procédures se terminant par l'octroi de la tutelle d'un enfant des camps de réfugiés sahraouis à Tindouf à une famille d'accueil espagnole, après une longue période d'incertitude, dans la première affaire ; non-respect par les autorités du droit du requérant d'être réuni avec son fils biologique, déclaré abandonné après l'expulsion de sa mère et dont l'adoption a été autorisée malgré l'opposition du père, dans la seconde affaire. (Article 8)	<u>Mesures individuelles</u> : satisfaction équitable pour le préjudice moral payée. Les enfants dans les deux affaires sont majeurs. <u>Mesures générales</u> : en 2009, la Cour suprême a établi une liste de critères pour guider les juges nationaux en matière de réintégration familiale dans l'intérêt supérieur des mineurs. L'ancienne Loi sur la protection juridique des mineurs a été remplacée en 2015 par une nouvelle législation améliorant le système juridique pour la protection de l'enfance et de l'adolescence, se référant à la Convention européenne sur l'adoption des enfants, la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et les abus sexuels ainsi que la Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants. La loi traite en particulier de la situation des mineurs étrangers non accompagnés à la recherche de leur famille ou d'une vie familiale renouvelée. Un organisme national central a été créé en se concentrant exclusivement sur la

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
					protection de l'enfance. Dans la région de Murcie, d'où les deux affaires de Mme Saleck Bardi et de M. K.A.B ont été décidées, un Observatoire de la famille a été créé. Les arrêts ont été traduits, publiés et diffusés.
<a href="#">CM/ResDH(2018)149</a>	ESP / Sociedad Anónima del Ucieza	38963/08	23/03/2015 04/11/2014 Fond 24/04/2017 20/12/2016 Satisfaction équitable	<i>Protection de la propriété. Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)344</a>	ESP / Tendam et 1 autre affaire	25720/05+	13/10/2010 13/07/2010 Fond 28/11/2011 28/06/2011 Satisfaction équitable	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci. Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)360</a>	EST / Leuska et autres	64734/11+	07/02/2018 07/11/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)43</a>	EST / Tolmachev	73748/13	09/10/2015 09/07/2015	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)324</a>	FIN / Eckholm	68050/01	24/10/2007 04/07/2007	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)326</a>	FIN / Gronmark et 3 autres affaires	17038/04+	06/10/2010 06/07/2010 Fond 12/10/2011 12/07/2011 Satisfaction	<i>Protection de la vie privée.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
			équitable		
<a href="#">CM/ResDH(2018)431</a>	FIN / M.P.	36487/12	15/03/2017 15/12/2016	<b>Liberté d'expression.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)325</a>	FIN / Vilho Eskelinen et autres et 6 autres affaires	63235/00+	19/04/2007 Grande Chambre	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)179</a>	FRA / A.P., Garçon et Nicot	79885/12+	06/07/2017 06/04/2017	<b>Protection de la vie privée</b> : cette affaire concerne le refus, entre 2009 et 2013, des juridictions internes de modifier la mention du sexe figurant sur l'acte de naissance des deuxième et troisième requérants, personnes transgenres, au motif de n'avoir pas établi la réalité du syndrome transsexuel dont ils étaient atteints, ni le caractère irréversible de la transformation de leur apparence. La Cour a considéré que cette dernière condition était attentatoire à leur intégrité physique et constituait une ingérence disproportionnée dans leur droit à la vie privée (violation de l'article 8).	<u>Mesures individuelles</u> : le constat d'une violation est suffisant en soi pour le préjudice moral. Le second requérant a obtenu la rectification de son acte de naissance et de son état civil. Le troisième requérant n'a pas présenté de telle demande à la suite de l'arrêt. <u>Mesures générales</u> : les conditions permettant aux personnes transgenres d'obtenir la reconnaissance de leur nouvelle identité et les modalités de changement de leur prénom et de leur sexe dans les actes de l'état civil ont été modifiées par la Loi de modernisation de la justice du 21ème siècle de 2016 et par un décret supplémentaire en 2017. Ainsi, si les personnes transgenres démontrent que le sexe mentionné dans leur état civil ne correspond pas à celui à l'égard duquel elles sont perçues et se présentent, les entrées peuvent être modifiées. Un refus ne peut être motivé par le fait de ne pas avoir subi de traitement médical, de chirurgie ou de stérilisation. L'arrêt a été publié et diffusé.
<a href="#">CM/ResDH(2018)84</a>	FRA / Beausoleil	63979/11	06/01/2017 06/10/2016	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci</b> : cette affaire concerne le défaut d'impartialité de la Cour des comptes en 2008 dans le cadre d'une procédure de gestion de fait ouverte à l'égard d'une association dont le requérant était le trésorier (violation de l'article 6 § 1).	<u>Mesures individuelles</u> : la demande de satisfaction équitable du requérant pour préjudice matériel a été rejetée. <u>Mesures générales</u> : violation due aux circonstances très particulières de l'affaire et à la spécificité des procédures respectives de la Cour des comptes. L'arrêt a été traduit, publié et diffusé.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)156</a>	FRA / Brunet	21010/10	18/12/2014 18/09/2014	<b>Protection de la vie privée</b> : ingérence disproportionnée due à l'absence de possibilité réelle de demander la suppression d'informations enregistrées dans une base de données sur la criminalité malgré l'abandon des poursuites pénales contre le requérant, pendant 20 ans. (Article 8)	<b>Mesures individuelles</b> : satisfaction équitable pour préjudice moral payée. Le requérant a demandé au procureur de supprimer les informations enregistrées en 2016 et a reçu confirmation que sa demande avait été acceptée et les informations supprimées. <b>Mesures générales</b> : la période de conservation des données enregistrées n'a pas été modifiée, cependant les décisions d'abandon sont systématiquement mentionnées dans le dossier depuis 2011. Par ailleurs, la loi de 2016 sur la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement permet au procureur d'accorder une demande de suppression anticipée si l'affaire en cause a été rejetée pour une autre raison que l'insuffisance ou l'absence d'accusations. La décision du procureur concernant la suppression ou la rectification de données à caractère personnel peut faire l'objet d'un recours devant les tribunaux. L'arrêt a été traduit, publié et diffusé.
<a href="#">CM/ResDH(2018)83</a>	FRA / Fakailo (Safoka) et autres	2871/11	02/01/2015 02/10/2014	<b>Protection contre les mauvais traitements en détention</b> : cette affaire concerne la détention des requérants lors d'une garde à vue en 2009, dans des conditions (notamment la taille des cellules) portant atteinte à la dignité humaine et s'analysant en un traitement inhumain et dégradant malgré la durée extrêmement brève de la détention (violation de l'article 3).	<b>Mesures individuelles</b> : la satisfaction équitable a été payée. Le requérant n'est plus en détention provisoire. <b>Mesures générales</b> : l'arrêt a été largement diffusé auprès des services des ministères de la justice, des affaires étrangères et de l'intérieur et a été publié dans des revues juridiques spécialisées. À l'époque des faits (mai 2009), les autorités avaient déjà engagé des mesures destinées à mettre aux normes les cellules de garde à vue. Les crédits pour le réaménagement des cellules du commissariat de Nouméa ont été engagés fin 2009, les travaux de rénovation ont débuté en 2010 et ont été achevés en 2011. Les anciennes cellules de garde à vue ont été démolies et remplacées par des cellules répondant aux exigences de la législation interne.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a>	FRA / Goetschy	63323/12	08/02/2018	<b>Accès à la justice et fonctionnement</b>	<b>Mesures individuelles</b> : satisfaction équitable pour le

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">379</a>			08/02/2018	<i>effectif de celle-ci : durée excessive de la procédure pénale. (Article 6 §1)</i>	dommage moral payée. <i>Mesures générales</i> : voir <a href="#">CM/ResDH(2007)39</a> dans Etcheveste et Bidart, tenant compte du fait que la procédure dans la présente affaire s'est déroulée avant l'adoption des mesures énoncées dans cette résolution. L'arrêt a été publié et diffusé au ministère de la Justice.
<a href="#">CM/ResDH(2018)351</a>	GEO / Surmanidze et autres	11323/08	24/06/2014 Décision	<i>Droit à la vie.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)412</a>	GEO / Tchankotadze	15256/05	12/09/2016 12/06/2016	<i>Protection des droits en détention. Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)432</a>	GEO / Vashakidze	41359/08	02/02/2014 28/01/2014 (Règlement amiable)	<i>Protection contre les mauvais traitements. Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)448</a>	GER / Cleve	48144/09	15/04/2015 15/01/2015	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)32</a>	GER / Koch	497/09	17/12/2012 19/07/2012	<i>Protection de la vie privée.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)447</a>	GER / Kuppinger	62198/11	15/04/2015 15/01/2015	<i>Protection de la vie familiale et droit à un recours effectif.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)61</a>	GER / Neziraj	30804/07	08/02/2013 08/11/2012	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)46</a>	GRC / Aggelakis et 8 autres affaires	25932/09+	10/12/2015 10/07/2015	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)204</a>	GRC / Apostolakis	39574/07	01/03/2010 22/10/2009	<i>Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)462</a>	GRC / Georgoulis et autres et 4 autres affaires	38752/04+	21/09/2007 21/06/2007	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci. Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)206</a>	GRC / Kolonja	49441/12	19/08/2016 19/05/2016	<i>Protection de la vie familiale.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)85</a>	GRC / Korkolis et 1 autre affaire	63300/09+	15/04/2015 15/01/2015	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)203</a>	GRC / N.T. Giannousis & Kliafas Brothers S.A.	2898/03	23/05/2007 14/12/2006	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)380</a>	GRC / Papavasilakis	66899/14	15/12/2016 15/09/2016	<i>Liberté de religion.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)205</a>	GRC / Perlala et 1 autre affaire	17721/04+	22/05/2007 22/02/2007	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)327</a>	GRC / Poulimenos et autres	41230/12	20/10/2017 20/07/2017	<i>Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)224</a>	GRC / Siasios et autres et 14 autres affaires	30303/07+	04/09/2009 04/06/2009	<i>Protection des droits en détention. Conditions de détention. Absence de recours effectif.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a>	GRC /	35950/09+	23/07/2015	<i>Accès à la justice et fonctionnement</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">45</a>	Theodoropoulos and Ventouris et 5 autres affaires		23/07/2015	<i>effectif de celle-ci.</i>	
<a href="#">CM/ResDH(2018)157</a>	GRC / Thymiatis et 6 autres affaires	71999/12+	20/04/2017 Comité	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)44</a>	GRC / Vathiotou et autres et 7 autres affaires	55240/09+	23/07/2015 23/07/2015	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)283</a>	HUN / Ferencne Kovacs	19325/09	20/03/2011 20/12/2011	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)334</a>	HUN / Monory	71099/01	05/07/2005 05/04/2005	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)468</a>	HUN / Tardi et autres et 8 autres affaires	19478/03+	23/01/2008 23/10/2007	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)381</a>	HUN / Turan	33068/05	06/10/2010 06/07/2010	<i>Protection de la vie privée et du domicile.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)352</a>	IRL / C. et 4 autres affaires	24643/08	01/03/2012 01/03/2012	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)243</a>	ISL/ Traustason et autres et 1 autre affaire	44081/13+	04/08/2017 04/05/2017	<i>Liberté d'expression.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)86</a>	ITA / Battista	43978/09	02/03/2015 02/12/2015	<i>Liberté de circulation.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)126</a>	ITA / G.N. et autres	43134/05	01/03/2010 01/12/2009 Fond 15/03/2011 Satisfaction équitable	<b>Droit à la vie. Discrimination :</b> durée excessive de la procédure d'indemnisation des personnes contaminées par le VIH lors de transfusions sanguines et traitement différent en ce qui concerne les possibilités d'indemnisation des personnes souffrant de thalassémie ou de leurs héritiers, par rapport aux personnes atteintes d'hémophilie bénéficiant des règlements extrajudiciaires offerts par le ministère de la Santé. (Article 2 volet procédural et article 14 en liaison avec 2)	<u>Mesures individuelles</u> : la satisfaction équitable pour dommage matériel a été déterminée dans un règlement amiable approuvé par la CEDH. La satisfaction équitable pour préjudice moral a été payée telle qu'attribuée par la Cour européenne des droits de l'homme. <u>Mesures générales</u> : la possibilité d'une indemnisation par voie de règlement extrajudiciaire a été étendue en 2009 aux personnes souffrant de thalassémie selon les critères appliqués aux personnes atteinte d'hémophilie. Des mesures générales en ce qui concerne le problème de la durée excessive de la procédure judiciaire portant sur un grief défendable au titre de l'article 2 seront suivies dans le cadre des affaires G.G. et autres (n° 3168/11) et D.A. et autres (n° 68060/12).
<a href="#">CM/ResDH(2018)361</a>	ITA / Grossi et autres et 4 autres affaires	18791/03+	06/10/2006 06/07/2006 Fond 20/06/2011 14/12/2010 Satisfaction équitable	<b>Protection de la propriété. Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)353</a>	ITA / Ledonne et 161 autres affaires	38414/97+	12/08/1999 12/05/1999	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)328</a>	ITA / Salvatore Coppola et autres	5179/05+	29/04/2013 18/12/2012	<b>Protection de la vie privée et droit à un recours effectif.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)124</a>	ITA / Schipani et autres	38369/09	21/10/2015 21/07/2015	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)125</a>	ITA / Taddeucci and McCall	51362/09	30/09/2016 30/06/2016	<b>Discrimination basée sur l'orientation sexuelle :</b> refus d'accorder un permis de	<u>Mesures individuelles</u> : satisfaction équitable pour le préjudice moral payée. Suite aux modifications législatives et

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
				<i>séjour pour raisons familiales à un partenaire étranger de même sexe en raison du traitement des couples homosexuels stables de la même manière que les couples hétérosexuels non mariés. (Article 14 en liaison avec 8)</i>	à l'adaptation de la jurisprudence, les requérants pouvaient aujourd'hui obtenir un permis de séjour à des fins familiales. <i>Mesures générales</i> : une Loi sur l'union civile des relations homosexuelles engagées et stables a été adoptée en 2016, autorisant la reconnaissance légale et permettant à un partenaire étranger d'obtenir un permis de séjour à des fins familiales. Après 2010, la Cour constitutionnelle a reconnu le mariage des couples homosexuels conclu dans d'autres pays de l'UE. La Cour de cassation a confirmé en 2012 la possibilité légale pour les couples homosexuels d'invoquer les mêmes droits que ceux accordés aux couples hétérosexuels. L'arrêt a été traduit, publié et diffusé.
<a href="#">CM/ResDH(2018)364</a>	LIT / Cesnulevicius	13462/06	10/04/2012 10/01/2012	<b>Droit à la vie. Absence d'enquête effective.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)291</a>	LIT / Gedrimas et 1 autre affaire	21048/12+	12/10/2016 12/07/2016	<b>Protection contre les mauvais traitements. Action des forces de sécurité.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)180</a>	LIT / Jelcovas	16913/04+	19/10/2011 19/07/2011	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)181</a>	LIT / Kavaliauskas et autres	51752/10	18/09/2017 14/03/2017	<b>Protection de la propriété.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)290</a>	LIT / Kraulaidis et 2 autres affaires	76805/11+	08/02/2017 08/11/2016	<b>Protection contre les mauvais traitements.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)8</a>	LIT / Misiukonis et autres	49426/09	15/02/2017 15/11/2016	<b>Protection de la propriété.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a>	LIT / Sidlauskas	51755/10	11/10/2017	<b>Protection de la propriété.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">247</a>			11/07/2017		
<a href="#">CM/ResDH(2018)207</a>	LIT / Simkus	41788/11	13/09/2017 13/06/2017	<i>Ne bis in idem.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)433</a>	LVA / Äbele	60429/12+	29/01/2018 05/10/2017	<i>Protection contre les mauvais traitements. Conditions de détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)362</a>	LVA / Andrejeva	55707/00	18/02/2009 Grande Chambre	<i>Discrimination en rapport avec le droit de propriété et l'accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)400</a>	LVA / Dimitrijevs	49037/09	16/03/2015 16/12/2014	<i>Recours effectif.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)285</a>	LVA / Dzirnīs	25082/05	26/04/2017 26/01/2017	<i>Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)363</a>	LVA / Forlovs	13289/06	10/04/2012 10/01/2012	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)382</a>	LVA / Holodenko et 6 autres affaires	17215/07+	04/11/2013 02/07/2013	<i>Protection contre les mauvais traitements. Action des forces de sécurité.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)129</a>	LVA / J.L. et 1 autre affaire	23893/06+	17/07/2012 17/04/2012	<i>Protection contre les mauvais traitements en détention : enquêtes ineffectives sur des allégations de violence en prison par d'autres détenus en représailles pour avoir coopéré avec la police. (Article 3 volet procédural)</i>	<i>Mesures individuelles</i> : satisfaction équitable pour le préjudice moral payée dans les deux affaires. Un requérant a été libéré ; le second a été transféré dans une autre prison. De nouvelles enquêtes ne donneraient pas un résultat tangible en raison de l'impossibilité de rassembler des preuves. <i>Mesures générales</i> : les règles concernant les enquêtes sur la violence entre détenus ont été améliorées en 2015. Le Code sur l'exécution des peines a été modifié en 2011 et 2013 afin de mieux évaluer les risques et les besoins des condamnés. En 2010, une Loi sur la coopération mutuelle entre

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
					l'administration pénitentiaire et la police nationale a été adoptée pour prévenir les risques encourus par les détenus après leur collaboration avec les forces de l'ordre. Une Formation complémentaire pour les gardiens de prison a été assurée. Les arrêts ont été traduits, publiés et diffusés.
<a href="#">CM/ResDH(2018)289</a>	LVA / Jurijs Dmitrijevs et 1 autre affaire	37467/04+	02/01/2013 02/10/2012	<i>Protection contre les mauvais traitements en prison. Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)288</a>	LVA / Kaleja et 1 autre affaire	22059/08+	05/01/2018 05/10/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)245</a>	LVA / Kirins	34140/07	12/04/2017 12/01/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci. Absence de recours effectif.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)284</a>	LVA / Lutova et 1 autre affaire	37105/09+	09/11/2017 09/11/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)286</a>	LVA / Mihailovs	35939/10	22/04/2013 22/01/2013	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)6</a>	LVA / Mitkus	7259/03	02/01/2013 02/10/2012	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci. Protection contre les mauvais traitements. Protection de la vie privée.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)383</a>	LVA / Oderovs	21979/08	15/06/2017 15/06/2017	<i>Protection de la vie privée et de la correspondance.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)244</a>	LVA / Petrova et 1 autre affaire	4605/05+	24/09/2014 24/06/2014	<i>Protection de la vie privée et contre les mauvais traitements.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)287</a>	LVA / Schmidt	22493/05	27/07/2017 27/04/2017	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)246</a>	LVA / Sharma	28026/05	24/06/2016 24/03/2016	<b>Expulsion/extradition et protection des droits en détention.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)7</a>	LVA / Taraneks	3082/06	02/03/2015 02/12/2014	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci. Protection de la vie privée.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)128</a>	LVA / Vaschenkova	30795/12	15/03/2017 15/12/2016	<b>Protection des droits en détention.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)87</a>	MCO / Scavetta	33301/13	30/08/2017 30/05/2017	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci: procédure pénale inéquitable en raison de l'absence de communication à la Cour de révision d'un rapport du juge rapporteur et des conclusions écrites du représentant du bureau du Procureur. (Article 6 §1)</b>	<u>Mesures individuelles</u> : le constat d'une violation constitue une satisfaction équitable suffisante pour tout préjudice moral. Réouverture de la procédure possible. <u>Mesures générales</u> : cas isolé en contradiction avec la pratique généralement suivie dans les procédures judiciaires en révision. L'arrêt a été publié et diffusé.
<a href="#">CM/ResDH(2018)414</a>	MDA / Balan	19247/03	29/04/2008 29/01/2008	<b>Protection de la propriété.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)63</a>	MDA / Ceachir	50115/06	10/03/2014 10/12/2013	<b>Protection contre les mauvais traitements.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)107</a>	MDA / Ciorap et 26 autres affaires	12066/02	19/09/2007 19/06/2007	<b>Protection contre les mauvais traitements et des droits en détention. Protection de la vie privée et familiale. Protection de la correspondance. Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)463</a>	MDA / Corsacov et 18 autres affaires	18944/02	04/07/2006 04/04/2006	<b>Protection contre les mauvais traitements. Action des forces de sécurité. Absence de recours effectif.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)295</a>	MDA / Dan et 1 autre affaire	8999/07+	05/10/2011 05/07/2011	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)413</a>	MDA / Dolneanu	17211/03	13/02/2008 13/11/2007	<i>Protection de la propriété. Absence de recours effectif.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)415</a>	MDA / Fomin	36755/06	11/01/2012 11/10/2011	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)131</a>	MDA / Fusu Arcadie et autres	22218/06	17/10/2012 17/07/2012	<i>Liberté de religion.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)249</a>	MDA / Gumeniuc	48829/06	16/08/2017 16/05/2017	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)329</a>	MDA / Ialamov	65324/09	12/12/2017 12/12/2017	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)294</a>	MDA / Igor Pascari	25555/10	30/11/2016 30/08/2016	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)226</a>	MDA / Luntre et autres et 25 autres affaires	2916/02+	15/09/2004 15/06/2004	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci. Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)227</a>	MDA / Musuc et 4 autres affaires	42440/06+	06/02/2008 06/11/2007	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)449</a>	MDA / N.P.	58455/13	06/01/2016 06/10/2015	<i>Protection de la vie familiale.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)417</a>	MDA / Prigala	36763/06	13/02/2018 13/02/2018	<i>Pas de peine sans loi.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)12</a>	MDA / Sandu et 2 autres affaires	16463/08	14/05/2014 14/02/2014	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci</b> : procès inéquitables entraînant des condamnations pour des crimes commis par incitation lors d'une opération d'infiltration sans examen approprié du plaidoyer d'incitation. (Article 6 §1)	<i>Mesures individuelles</i> : satisfaction équitable pour le préjudice moral payée. Les procédures pénales rouvertes se sont terminées par des acquittements dans les trois affaires. <i>Mesures générales</i> : une nouvelle loi sur les activités d'enquête spéciales est entrée en vigueur en 2012, prévoyant que de telles mesures ne seront autorisées que si l'objectif d'une procédure pénale ne peut être atteint différemment ou pour des raisons de sécurité d'État. Les techniques d'incitation au délit sont interdites et les preuves obtenues par ce biais sont inadmissibles. Les enquêteurs infiltrés peuvent être entendus en tant que témoins dans les procédures pénales, contrairement à la loi précédente de 1994. Ainsi les plaidoyers d'incitation à la commission de crimes sont soigneusement évalués par les tribunaux internes dans des jugements motivés. Une formation professionnelle des juges, des procureurs et des enquêteurs sur l'incitation par des agents de l'État dans le cadre des activités d'enquête spéciales a été organisée. L'arrêt a été traduit, publié et diffusé.
<a href="#">CM/ResDH(2018)296</a>	MDA / Sara	45175/08	20/01/2016 20/10/2015	<b>Protection des droits en détention.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)130</a>	MDA / Savotchko	33074/04	28/06/2017 28/03/2017	<b>Protection de la vie privée et de la correspondance.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)416</a>	MDA / Sobieski-Camerzan	3792/05	13/02/2018 13/02/2018	<b>Protection de la vie privée et du domicile. Absence de recours effectif. Protection de la propriété.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)464</a>	MDA / Taraburca et 2 autres affaires	18919/10+	06/03/2012 06/12/2011	<b>Protection contre les mauvais traitements. Action des forces de sécurité. Absence de recours effectif.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)293</a>	MDA / Vasiliciuc	15944/11	02/08/2017 02/05/2017	<b>Protection des droits en détention.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)262</a>	MKD / Balazoski	45117/08	25/07/2013 25/04/2013	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)263</a>	MKD / Centre for the Development of Analytical Psychology	29545/10	15/09/2017 15/06/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)403</a>	MKD / Gorgiev	26984/05	19/07/2012 19/04/2012	<i>Protection contre les mauvais traitements. Action des forces de sécurité.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)72</a>	MKD / Jasar et 3 autres affaires	69908/01+	15/07/2007 15/02/2007	<i>Protection contre les mauvais traitements : absence d'enquête effective sur les allégations de mauvais traitements infligés à des requérants roms par la police, les empêchant de prendre la suite de l'enquête en tant que plaignants subsidiaires. (Article 3 volet procédural)</i>	<i>Mesures individuelles</i> : satisfaction équitable pour le préjudice moral payée. La possibilité de lancer de nouvelles enquêtes était légalement prescrite dans les quatre affaires. <i>Mesures générales</i> : conformément aux dispositions de la loi sur les poursuites pénales de 2007, les procureurs doivent prendre des mesures procédurales dans les 30 jours suivant le dépôt d'une plainte et conformément au Code de procédure pénale de 2010, ils doivent statuer sur une plainte pénale dans les trois mois. Si un procureur public omet de le faire, il doit en informer le plaignant et un procureur supérieur. Dans une affaire (Trajkoski), la violation était due au formalisme excessif du tribunal de première instance qui représentait un cas isolé. L'arrêt a été traduit, publié, diffusé et utilisé lors d'activités de sensibilisation.
<a href="#">CM/ResDH(2018)311</a>	MKD / Karajanov	2229/15	06/07/2017 06/04/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci. Protection de la vie privée.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)215</a>	MKD / Kitanovska Stanojkovic et autres	2319/14	13/01/2017 13/10/2016	<i>Droit à la vie.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)313</a>	MKD / Krstanoski et autres	38024/08	07/12/2017 07/12/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)444</a>	MKD / Lazoroski	4922/04	08/01/2010 08/10/2009	<i>Protection des droits en détention. Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)312</a>	MKD / Miladinov et autres	46398/09+	24/07/2014 24/04/2014	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)54</a>	MKD / Mitreski	11621/09	25/06/2010 25/03/2010	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)56</a>	MKD / Naumoski	25248/05	27/02/2013 27/11/2012 Fond 14/04/2014 05/12/2013 Satisfaction équitable	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)55</a>	MKD / Petrovski et autres	27736/03	05/06/2009 08/01/2009	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)216</a>	MKD / Selmani et autres	67259/14	09/05/2017 09/02/2017	<i>Liberté d'expression. Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)225</a>	MLT / Fleri Soler et Camilleri	35349/05	26/12/2006 26/09/2006 Fond 17/10/2008 17/07/2008 Satisfaction	<i>Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
			équitable		
<a href="#">CM/ResDH(2018)384</a>	MON / Alkovic	66895/10	05/03/2018 05/12/2017	<i>Discrimination et protection de la vie privée, familiale et du domicile.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)385</a>	MON / Antovic et Mirkovic	70838/13	28/02/2018 28/11/2017	<i>Protection de la vie privée.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)365</a>	MON / Arcon et autres et 3 autres affaires	15495/10+	03/04/2018 03/04/2018	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)435</a>	MON / Brajović et autres	52529/12	30/04/2018 30/01/2018	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)450</a>	MON / Jasavic	32655/11	19/06/2018 19/06/2018	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)387</a>	MON / Keselj et autres	33264/11	13/02/2018 13/02/2018	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci. Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)165</a>	MON / Nedic et 1 autre affaire	15612/10+	10/10/2017 Comité	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)64</a>	MON / Radunovic et autres	45197/13+	25/01/2017 25/10/2016	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)331</a>	MON / Randelovic et autres	66641/10	19/12/2017 19/09/2017	<i>Droit à la vie.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)51</a>	MON / Stanka Mirkovic et	33781/15+	07/06/2017 07/03/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
	autres				
<a href="#">CM/ResDH(2018)386</a>	MON / Tripcovici	80104/13	07/02/2018 07/11/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)132</a>	MON/ Dimitrijevic et 1 autre affaire	17016/16+	12/12/2007 Comité	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)451</a>	NLD / Gillissen	39966/09	15/06/2016 15/03/2016	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)47</a>	NLD / Jaloud	47708/08	20/11/2014 Grande Chambre	<i>Droit à la vie. Actions des forces de sécurité en Irak : enquête ineffective sur les circonstances entourant le décès du fils du requérant, un civil irakien, qui est mort de blessures par balles en Irak dans un incident impliquant du personnel de l'armée royale néerlandaise. (Article 2 volet procédural)</i>	<i>Mesures individuelles</i> : satisfaction équitable pour le préjudice moral payée. Le ministère public a analysé le fait que les dysfonctionnements de l'enquête, tels qu'établis par la CEDH, ne modifiaient pas les considérations relatives à la décision du procureur de ne pas engager des poursuites en 2004 et ne voyaient aucune raison de rouvrir l'affaire. Le requérant n'a pas fait appel de cette décision. Cependant, en 2014 et 2017, il a déposé d'autres plaintes pénales contre des enquêteurs qui sont toujours pendantes. <i>Mesures générales</i> : à la suite d'une évaluation du système néerlandais d'administration de la justice pénale militaire en ce qui concerne les opérations impliquant du personnel militaire néerlandais dans les zones à haut risque pendant la période 2000-2005, plusieurs mesures ont été prises en matière de formation et de consultation. Un manuel d'enquête, comprenant un aperçu des questions clés et des pistes d'action possibles pour les enquêtes lors des opérations militaires, a été mis en place par le ministère public. L'arrêt a été traduit, publié et diffusé.
<a href="#">CM/ResDH(2018)438</a>	NLD / M.	2156/10	25/10/2017 25/07/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a>	NLD / Vidgen	29353/06	10/10/2012	<i>Accès à la justice et fonctionnement</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">436</a>			10/07/2007	<i>effectif de celle-ci.</i>	
<a href="#">CM/ResDH(2018)437</a>	NLD / Voskuil et 2 autres affaires	64752/01+	22/02/2008 22/11/2007	<i>Protection de la vie privée. Liberté d'information. Liberté d'expression.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)366</a>	NOR / Becker	21272/12	05/01/2018 05/10/2017	<i>Liberté d'expression.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)332</a>	POL / Artur Pawlak	41436/11	05/10/2017 05/10/2017	<i>Protection contre les mauvais traitements en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)465</a>	POL / Beata Boguslav et 34 autres affaires	34105/03	29/10/2008 29/07/2008	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)298</a>	POL / Budnik	61928/13	07/09/2107 07/09/2107	<i>Protection contre les mauvais traitements. Conditions de détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)167</a>	POL / Bujak	686/12	21/06/2017 21/03/2017	<i>Protection contre les mauvais traitements en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)368</a>	POL / Chojnacki	62076/11	20/07/2017 20/07/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)299</a>	POL / Janusz Wojciechowski	54511/11	28/09/2016 28/06/2016	<i>Protection contre les mauvais traitements. Conditions de détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)228</a>	POL / Kedzior et 1 autre affaire	45026/07+	16/01/2013 16/10/2012	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)297</a>	POL / Kosc	34598/12	01/09/2017 01/06/2017	<i>Liberté d'expression.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)333</a>	POL / Michal Korgul	36140/11	21/06/2017 21/03/2017	<i>Protection contre les mauvais traitements en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)439</a>	POL / Nawrot	77850/12	05/03/2018 19/10/2017	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)168</a>	POL / Porowski	34458/03	21/06/2017 21/03/2017	<i>Protection des droits en détention et de la correspondance.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)452</a>	POL / Stowarzyszenie Wietnamczykó w w Polsce 'Solidarność i Przyjaźń	7389/09	02/05/2017 02/05/2017	<i>Protection de la liberté d'association et absence de recours interne effectif.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)367</a>	POL / Zybortowicz	59138/10	17/04/2017 17/01/2017	<i>Liberté d'expression.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)466</a>	PRT / Albertina Carvalho e Filhos LDA et 9 autres affaires	23603/14+	04/07/2017 04/07/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)453</a>	PRT / Martin Sousa et autres	23741/12+	10/05/2016 10/05/2016	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci. Absence de recours effectif.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)354</a>	ROM / Albu et 171 autres affaires	8508/03+	17/09/2008 17/06/2008	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci. Accès à un recours effectif.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)108</a>	ROM / Ali et 120 autres affaires	20307/02+	09/02/2011 09/11/2010	<i>Protection contre les mauvais traitements. Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH52018</a> <a href="#">137</a>	ROM / Association of Victims of Romanian Judges et autres	47732/06	14/04/2014 14/01/2014	<i>Liberté d'association.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH52018</a> <a href="#">140</a>	ROM / Bivolaru	28796/04	28/05/2017 28/02/2017	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a> <a href="#">418</a>	ROM / Calin et autres	25057/11+	19/10/2016 19/07/2016	<i>Protection de la vie privée.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a> <a href="#">208</a>	ROM / Catholic Archdiocese of Alba Iulia	33003/03	25/12/2012 25/09/2012	<i>Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a> <a href="#">134</a>	ROM / Dinu	64356/14	07/05/2017 07/02/2017	<i>Protection contre les mauvais traitements.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a> <a href="#">210</a>	ROM / E.M.	43994/05	30/01/2012 30/10/2012	<i>Protection contre les mauvais traitements.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a> <a href="#">355</a>	ROM / Florescu et 1 autre affaire	41857/02+	08/06/2007 08/03/2007	<i>Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a> <a href="#">301</a>	ROM / Flueraș et 15 autres affaires	17520/04+	09/07/2013 09/04/2013	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH52018</a> <a href="#">141</a>	ROM / Glod Greek-Catholic Parish	53528/07	04/07/2017 Comité	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a>	ROM / Hoalga	76672/12	15/06/2016	<i>Protection contre les mauvais traitements</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">336</a>	et autres		15/03/2016	<i>et des droits en détention – actions des forces de sécurité.</i>	
<a href="#">CM/ResDH(2018)65</a>	ROM / Ioan Pop et autres	52924/09	06/03/2017 06/12/2016	<i>Protection contre les mauvais traitements. Protection des droits en détention : aucune prise en charge par un adulte, d'un enfant de douze ans, laissé seul lors de l'absence de ses parents conduits au poste de police après avoir résisté à une expulsion. Détention illégale de la mère. (Article 3 - obligations positives, article 5 §1))</i>	<i>Mesures individuelles</i> : satisfaction équitable pour le préjudice moral payée. <i>Mesures générales</i> : l'arrêt a été transmis à l'Inspection générale de la police, au Syndicat national des huissiers de justice et à l'Autorité nationale pour la protection des droits et de l'adoption des enfants. Des séances de formation ont été organisées pour les policiers. Le Syndicat national des huissiers de justice et le ministère de l'Intérieur ont signé un protocole sur la collaboration lors de la procédure d'exécution en 2010. Selon les garanties légales prévues par le Code de procédure civile en 2013, lorsqu'un mineur est présent, « l'exécution est effectuée en présence d'un représentant de la Direction générale de la protection de l'enfance et de l'assistance sociale et, s'il le juge nécessaire d'un psychologue nommé par lui. » Les dispositions légales existantes dans le Code de procédure pénale, en vigueur depuis 2014, et dans la loi n° 218/2002 sur le fonctionnement de la police, sont claires et suffisantes en ce qui concerne la base juridique et la procédure pour déférer une personne devant les autorités de poursuites pénales et dans les locaux de la police.
<a href="#">CM/ResDH(2018)335</a>	ROM / Iosub Caras et 2 autres affaires	7198/04+	11/12/2006 27/07/2006	<i>Protection de la vie privée et familiale. Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)66</a>	ROM / M.B. et 1 autre affaire	43982/06+	06/03/2012 03/11/2011	<i>Protection contre les mauvais traitements : enquêtes ineffectives sur les allégations de viol et de tentative de viol portées par les requérantes et incapacité des autorités à assurer le niveau de protection nécessaire, compte tenu de l'état de vulnérabilité des requérantes</i>	<i>Mesures individuelles</i> : satisfaction équitable pour le préjudice moral payée. Dans une affaire, la réouverture de la procédure était prescrite, dans l'autre affaire la procédure a été rouverte. <i>Mesures générales</i> : les violations résultent de l'incapacité des autorités chargées des enquêtes à traiter les crimes sexuels présumés concernant des personnes en situation de

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
				<i>fondé sur les troubles mentaux dont elles souffraient. (Article 3 volet procédural)</i>	vulnérabilité. Des garanties adéquates et suffisantes pour la protection des personnes vulnérables ont été incluses dans le Code de procédure pénale en vigueur depuis 2013. Le comportement des autorités et les techniques d'enquête utilisées en matière de crimes sexuels se sont nettement améliorés. En 2017, le parquet près la Haute Cour de cassation et de justice a décidé de mettre en place un mécanisme de protection des personnes en situation de vulnérabilité. Les arrêts ont été traduits, publiés et diffusés.
<a href="#">CM/ResDH52018</a> <a href="#">138</a>	ROM / Mircea Pop	43885/13	30/01/2017 19/07/2016	<b>Droit à la vie / enquête ineffective.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a> <a href="#">229</a>	ROM / Mocanu et autres	10865/09+	17/09/2014 Grande Chambre	<b>Droit à la vie. Protection contre les mauvais traitements.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a> <a href="#">334</a>	ROM / Monory	71099/01	05/07/2005 05/04/2005	<b>Protection de la vie privée et familiale.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a> <a href="#">209</a>	ROM / Patrascu	7600/09	14/05/2017 14/02/2017	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a> <a href="#">67</a>	ROM / Rupa and Tompi	60272/09	02/05/2017 Comité	<b>Protection des droits en détention.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a> <a href="#">300</a>	ROM / S.B.	24453/04	23/12/2014 23/09/2014	<b>Protection de la vie privée.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH52018</a> <a href="#">136</a>	ROM / S.C. Carbochim S.A. Cluj-Napoca et S.C. Fenega Import-Export S.R.L. et autres	45621/05+	17/01/2017 17/01/2017	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)135</a>	ROM / Tiba	36188/09	13/03/2017 13/12/2016	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)230</a>	RUS / Abashev et 122 autres affaires	9096/09+	27/09/2013 27/06/2013	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)373</a>	RUS / Abdurashidova et 3 autres affaires	32968/05+	08/10/2010 08/04/2010	<i>Action des forces de sécurité.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)254</a>	RUS / Antonyuk	47721/10	01/11/2013 01/08/2013	<i>Protection de la vie privée et familiale.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)440</a>	RUS / Buldakov	23294/05	08/03/2012 19/07/2011	<i>Droit à des requêtes individuelles.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)455</a>	RUS / Gorodnitchev et 135 autres affaires (du groupe Kalashnikov)	52058/99+	12/11/2007 24/05/2007	<i>Protection contre les mauvais traitements. Conditions de détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)340</a>	RUS / Kabkov	12377/03	17/10/2008 17/07/2008	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)419</a>	RUS / Kuimov et 1 autre affaire	32147/04+	08/04/2009 08/01/2009	<i>Protection de la vie familiale.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)211</a>	RUS / Olga Nazarenko	3189/07	31/08/2016 31/05/2016	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a>	RUS / Russian	55066/00+	11/04/2007	<i>Droits électoraux. Protection de la</i>	<i>Mesures individuelles</i> : satisfaction équitable pour le

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">17</a>	Conservative Party of Entrepreneurs et autres et 1 autre affaire		11/01/2007	<b>propriété. Fonctionnement de la justice et absence de recours</b> : refus disproportionné et irrégulier d'inscrire des candidats aux élections législatives fédérales de 1999 et 2003 pour des raisons indépendantes de leur conduite ou d'informations inexactes dans leur CV ; rejet de la demande du parti requérant pour la restitution de sa caution électorale après disqualification ; absence de sécurité juridique en raison du recours à la procédure de contrôle prudentiel ("nadzor") et déni d'un recours effectif dans l'affaire du Parti conservateur russe des entrepreneurs et autres. (Articles 3 et 1 du Protocole n° 1, Articles 6 §1 et 13)	dommage matériel (refus de rembourser la caution électorale) et le préjudice moral payée. <b>Mesures générales</b> : la loi électorale de 1999, en tant que source de la violation, a été remplacée par des lois similaires en 2002, 2005 et 2014 sans la disposition contestée. En ce qui concerne les violations (des articles 6 et 13) liées à la procédure de contrôle prudentiel ("nadzor"), voir <a href="#">CM/ResDH(2017)83</a> dans le groupe Ryabykh. En 2006, la Loi sur les garanties fondamentales des droits électoraux de 2002 a été modifiée pour obliger les commissions électorales à fournir à un candidat l'occasion de corriger ou de soumettre des informations pertinentes sur son CV. Des dispositions similaires sont contenues dans la Loi électorale de 2014, qui oblige également la Commission électorale centrale à vérifier l'exactitude de l'information et, si elle est inexacte, à informer les médias et la Commission électorale du district concernée. Les arrêts ont été traduits, publiés et diffusés.
<a href="#">CM/ResDH(2018)337</a>	RUS / Sergey Smirnov	14085/04	22/03/2010 22/12/2009	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)341</a>	RUS / Solodyuk	67099/01	30/11/2005 12/07/2005	<b>Protection de la propriété.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)338</a>	RUS / Tatishvili	1509/02	09/07/2007 22/02/2007	<b>Liberté de circulation. Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)342</a>	RUS / Viktor Konovalov	43626/02	24/08/2007 24/05/2007	<b>Protection de la propriété.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)339</a>	RUS / Zagorodnikov	66941/01	07/09/2007 07/06/2007	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)92</a>	SER / Adamovic et 51	41703/06	18/03/2013 02/10/2012	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci. Protection de la</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
	autres affaires			<i>propriété.</i>	
<a href="#">CM/ResDH(2018)302</a>	SER / Bilic et 7 autres affaires	24923/158	17/10/2017 17/10/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci. Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)307</a>	SER / Bodrozic et 2 autres affaires	32550/05	10/12/2009 23/06/2009	<i>Liberté d'expression.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)306</a>	SER / Borovic et autres et 4 autres affaires	58559/12+	11/04/2017 11/01/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)91</a>	SER / Dimitrijevic and Jakovijevic et 12 autres affaires	34922/07+	19/04/2010 19/01/2010	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)68</a>	SER / Dimovic	24463/11	28/09/2016 28/06/2016	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)255</a>	SER / Jovanovic	29763/07	28/03/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)257</a>	SER / Krgovic et 1 autre affaire	29430/06+	13/12/2016 13/09/2016	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)90</a>	SER / Krstic	45394/06	10/03/2014 10/12/2013	<i>Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)94</a>	SER / Milenkovic	50124/13	01/06/2016 01/03/2016	<i>Ne bis in idem.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)93</a>	SER / Milojevic et autres	43519/07+	12/04/2016 12/01/2016	<i>Protection de la vie privée. Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)256</a>	SER / Mitric	13851/08	17/03/2015 Rayée	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)69</a>	SER / Pejic	34799/07	08/01/2014 08/10/2013	<i>Protection de la propriété. Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)70</a>	SER / Tesic	4678/07+	11/05/2014 11/02/2014	<i>Liberté d'expression.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)52</a>	SER / Vrencev et 3 autres affaires	2361/05+	23/12/2008 23/09/2008	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)71</a>	SER / Youth Initiative for Human Rights	48135/06	25/09/2013 25/06/2013	<i>Liberté d'expression. Droit à l'information.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)456</a>	SMR / Beneficio Cappella Paolini	40786/98	13/10/2004 13/07/2004 (Fond) 03/08/2007 03/05/2007 (Satisfaction équitable)	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci. Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)170</a>	SUI / A.I.	23378/15	30/08/2017 30/05/2017	<i>Protection contre les mauvais traitements. Expulsion : risque de mauvais traitements en cas d'expulsion vers le Soudan d'un demandeur d'asile ayant exercé des activités politiques en exil. (Article 3 conditionnel)</i>	<i>Mesures individuelles</i> : satisfaction équitable pour le préjudice moral payée. Dans la réouverture de la procédure, le requérant s'est vu accorder le statut de réfugié. <i>Mesures générales</i> : voir <a href="#">CM/ResDH(2015)95</a> dans A.A. L'arrêt a été publié et diffusé, notamment au Tribunal administratif fédéral.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)36</a>	SUI / C.M.	7318/09	17/04/2017 17/01/2017	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci</b> : manquement du tribunal des assurances sociales à son obligation d'envoyer, en temps voulu, au requérant les observations de la partie adverse concernant son action, de sorte qu'il n'a pas été en mesure de leur répondre. (article 6 § 1)	<i>Mesures individuelles</i> : aucune demande de dommage moral n'a été soumise. La demande pour dommage matériel a été rejetée par la Cour. Le requérant n'a pas fait usage de la possibilité de demander la réouverture de la procédure. <i>Mesures générales</i> : incident isolé. L'arrêt a été publié et diffusé à toutes les autorités directement concernées.
<a href="#">CM/ResDH(2018)309</a>	SUI / Derungs	52089/09	10/08/2016 10/05/2016	<b>Protection des droits en détention</b> : procédure de contrôle judiciaire excessivement longue pour mettant fin à la détention provisoire du requérant, qui avait été imposée par un juge pour des raisons psychiatriques. (Article 5 §4)	<i>Mesures individuelles</i> : satisfaction équitable pour le dommage moral payée. Le requérant a été libéré en 2010. Aucune demande de révision n'a été soumise. <i>Mesures générales</i> : cas isolé. L'arrêt a été publié et diffusé. Les autorités du canton de Zurich explorent la nécessité d'introduire des modifications législatives.
<a href="#">CM/ResDH(2018)310</a>	SUI / Mercan et autres	18411/11	28/11/2017 28/11/2017	<b>Liberté d'expression</b> : ingérence disproportionnée en raison de la condamnation pénale de requérants turcs pour avoir publiquement rejeté la qualification légale de « génocide » d'atrocités commises à l'encontre du peuple arménien sous l'empire ottoman en 1915 et après. (Article 10)	<i>Mesures individuelles</i> : satisfaction équitable pour les dommages moral et matériel (montant de l'amende) payée. Lors de la réouverture de la procédure, les requérants furent acquittés. <i>Mesures générales</i> : voir <a href="#">CM/ResDH(2016)326</a> dans Perincek. L'arrêt a été publié et diffusé.
<a href="#">CM/ResDH(2018)212</a>	SVK / Adam	68066/12	28/11/2016 26/07/2016	<b>Protection contre les mauvais traitements.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)143</a>	SVK / Franc et 16 autres affaires	20986/10+	31/05/2012 Comité	<b>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)95</a>	SVK / Frisancho Perea	383/13	21/10/2015 21/07/2015	<b>Protection de la vie familiale.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a>	SVK /	40437/07+	22/10/2012	<b>Accès à la justice et fonctionnement</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">144</a>	Komanicky No. 6 et 7 autres affaires		12/06/2012	<i>effectif de celle-ci.</i>	
<a href="#">CM/ResDH(2018)259</a>	SVK / Mraz et autres et 1 autre affaire	44019/11+	25/02/2015 25/11/2014	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)97</a>	SVK / Paluda	33392/12	23/08/2017 23/05/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)96</a>	SVK / PSMA, spol. s.r.o.	42533/11	17/04/2017 17/01/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)261</a>	SVK / Vaskrisic	31371/12	25/07/2017 25/04/2017	<i>Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)148</a>	SVN / Alenka Pecnik	44901/05	27/12/2012 27/09/2012	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)111</a>	SVN / Alisic et autres	60642/08	16/07/2014 Grande Chambre	<i>Protection de la propriété : ingérence illégale en raison de l'impossibilité de récupérer les « anciennes » économies en devises étrangères déposées dans des succursales de banques de Bosnie-Herzégovine ayant leur siège social en Slovénie après la dissolution de l'ex-RFSY. (Article 1 du Protocole n° 1 et article 13)</i>	<b>Problème systémique : selon l'article 46</b> , la Cour estime que la Slovénie (et la Serbie) doit prendre d'ici un an les dispositions nécessaires, y compris des modifications législatives, pour permettre aux requérants et à toutes les autres personnes de recouvrer leurs « anciennes » économies en devises étrangères dans les mêmes conditions que leurs ressortissants qui détenaient de telles économies dans les succursales nationales des banques slovènes (et serbes). <i>Mesures individuelles</i> : satisfaction équitable pour le préjudice moral payée. Des règlements amiables ont été conclus et les deux requérants ont reçu le remboursement intégral de leurs créances pécuniaires. <i>Mesures générales</i> : une loi introduisant un régime de remboursement des dépôts détenus dans les succursales de la Ljubljanska Banka à Sarajevo et à Zagreb a été adoptée en

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
					juillet 2015. Les ayants droits étaient les « anciens » épargnants en devises étrangères, leurs héritiers et également des personnes physiques sur la base d'une transaction légale valide ainsi que des personnes morales civiles qui, en vertu de la réglementation de la RFSY sur les transactions en devises étrangères, détenaient d'« anciennes » économies en devises étrangères non payées. La loi a mis en place une procédure facile à utiliser pour vérifier les droits et le solde des économies impayées. L'institution mandatée pour effectuer le processus de vérification était le Fonds de succession de la Slovénie. La période de dépôt était ouverte du 01/12/2015 au 31/12/2017. Dans la décision d'irrecevabilité de Hodžić, la Cour a constaté que le plan de remboursement répondait aux critères énoncés dans l'arrêt pilote. La loi et son plan de remboursement ont été effectivement mis en œuvre. La clôture de cette affaire ne préjuge pas des conclusions de la CEDH dans d'autres affaires, notamment celles qui portent sur la question de la responsabilité du remboursement des dépôts détenus dans la succursale de Sarajevo de la Ljubljanska Banka qui ont été transférés dans des comptes de privatisation à accès restreint conformément à la législation de Bosnie-Herzégovine. L'arrêt a été traduit, publié et diffusé.
<a href="#">CM/ResDH(2018)101</a>	SVN / Arapovic et 15 autres affaires	37927/12+	03/04/2015 03/04/2015	<b>Protection contre les mauvais traitements en détention. Conditions de détention.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)98</a>	SVN / B.K.M. Lojistik Tasimacilik Ticaret Limited Sirketi	42079/12	17/04/2017 17/01/2017	<b>Protection de la propriété.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a>	SVN / Ceferin	40975/08	16/04/2018	<b>Liberté d'expression.</b>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">390</a>			16/01/2018		
<a href="#">CM/ResDH(2018)388</a>	SVN / Flisar et 6 autres affaires	3127/09+	29/12/2011 29/09/2011	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)401</a>	SVN / Gaspari	21055/03	10/12/2009 21/07/2009	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)146</a>	SVN / Kolar	33868/08	26/09/2017 Comité	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)99</a>	SVN / L.M.	32863/05	12/09/2014 12/06/2014	<i>Protection des droits en détention et de la vie privée : internement involontaire illégal dans les salles fermées des hôpitaux psychiatriques d'Idrija et de Ljubljana et dans le service en régime ouvert de l'hôpital psychiatrique de Ljubljana ; absence d'informations appropriées sur les raisons de l'internement ; absence de contrôle judiciaire ; absence d'une possibilité effective d'obtenir une indemnisation ainsi que l'administration forcée de médicaments. (Article 5 §§1 + 2 + 4 + 5 et article 8)</i>	<i>Mesures individuelles</i> : satisfaction équitable pour le préjudice moral payée. La requérante n'est plus privée de liberté. <i>Mesures générales</i> : violation en raison d'une législation inadéquate en vigueur en 2005 et 2006 et en partie à cause d'une pratique inadéquate des tribunaux internes et des hôpitaux psychiatriques. Par l'entrée en vigueur de la Loi sur les droits des patients de 2009 et de la Loi sur la santé mentale de 2008, les dispositions pertinentes de la loi de 1986 sur les procédures non contentieuses applicables en l'espèce ont été abrogées. Les dispositions de la Loi sur la santé mentale définissent la procédure et imposent des délais stricts pour la prise de décision en matière d'internement involontaire. Ils fixent également un délai pour que le médecin informe l'intéressé(e) des raisons de son internement. Un suivi régulier des délais est assuré par le Mécanisme National de Prévention, qui émet un rapport et le transmet à l'hôpital, au ministère de la Santé et à l'Ordre professionnel de psychiatrie, qui est le plus haut organe universitaire de psychiatrie en Slovénie. Le Mécanisme National de Prévention est mis en œuvre par un Médiateur des droits de l'homme, autorisé à effectuer des visites inopinées dans les hôpitaux psychiatriques. L'admission et le traitement

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
					<p>médical dans le service en régime ouvert sont régis par la Loi sur les droits des patients, qui contient des garanties juridiques. En cas de transfert d'un patient en régime ouvert vers un service fermé, une nouvelle procédure doit être suivie conformément à la Loi sur la santé mentale pour l'internement involontaire en cas d'urgence. Les dossiers des patients respectifs sont établis et conservés par les hôpitaux psychiatriques. Des possibilités de faire réviser la décision judiciaire sur l'internement sont prévues par la Loi sur les conflits administratifs de 2006. Un recours constitutionnel pour violation des droits de l'homme peut également être déposé. Enfin, plusieurs garanties juridiques sont offertes par la Loi sur le droit des patients.</p> <p>La Cour suprême a modifié sa jurisprudence en 2017 en ce qui concerne l'indemnisation pour privation illégale de liberté en l'absence d'une décision de justice concernant la légalité de l'internement psychiatrique de la requérante. Des activités de formation sur la base du présent arrêt ont été organisées par le Centre de formation judiciaire pour les juges, les avocats, les fonctionnaires des ministères concernés, les représentants des cliniques psychiatriques, les représentants du Médiateur des droits de l'homme, les coordonnateurs des centres de travail social et les représentants des droits relatifs à la santé mentale. Tous les médecins connaissent la Loi sur la santé mentale et la Loi sur les droits des patients au moment du recrutement. Ils reçoivent également une éducation spéciale et une formation au cours de leur spécialisation en psychiatrie. L'arrêt a été traduit, publié et diffusé.</p>
<a href="#">CM/ResDH(2018)100</a>	SVN / Perak	37903/09	01/06/2016 01/03/2016	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)53</a>	SVN / Perus	35016/05	27/12/2012 27/09/2012	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)420</a>	SVN / Ribac	57101/10	05/03/2018 03/12/2017	<i>Discrimination. Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)308</a>	SVN / Silih	71463/01	09/04/2009 Grande Chambre	<i>Droit à la vie.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)213</a>	SVN / Svarc et Kavnik et 1 autre affaire	75617/01+	08/05/2007 08/02/2007	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)147</a>	SVN / Valant	23912/12	24/04/2017 24/01/2017	<i>Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)389</a>	SVN / W. et 3 autres affaires	24125/06+	23/04/2014 23/01/2014	<i>Protection contre les mauvais traitements.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)392</a>	TUR / Agrag et autres	35982/97	27/10/2004 27/07/2004	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)186</a>	TUR / Ali Osman Özmen	42969/04	05/10/2016 05/07/2016	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)158</a>	TUR / Ayboga et autres et 3 autres affaires	35302/08+	21/09/2016 21/06/2016	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)102</a>	TUR / Aydin et 2 autres affaires	34170/07+	16/05/2017 16/05/2017 Comité	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)346</a>	TUR / Aymelek	15069/05	30/01/2018 30/01/2018	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)458</a>	TUR / Babadag	39616/06	12/01/2011 12/10/2010	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)314</a>	TUR / Baglar	40708/11	10/10/2017 10/10/2017	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)37</a>	TUR / Bakan et 21 autres affaires	50939/99+	12/09/2007 12/06/2007	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci : refus par les tribunaux administratifs d'accorder une aide juridique au motif que les actions étaient mal-fondées ou que les requérants n'avaient pas apporté la preuve de l'absence de moyens ou qu'ils étaient représentés par un conseil et ne pouvaient donc pas demander l'aide juridique. (Article 6 §1)</i>	<i>Mesures individuelles</i> : satisfaction équitable pour préjudice moral payée. Dans 4 affaires, aucune réclamation n'a été soumise. Dans 11 affaires, des demandes de réouverture ont été présentées et accordées. Dans toutes ces affaires, l'aide juridique a été accordée par la suite. <i>Mesures générales</i> : un nouveau cadre pour l'aide juridique a été introduit dans le Code de procédure civile 2011 tel que modifié en 2013. Les demandes d'aide juridique sont accordées si le fond de la demande ne peut être considéré comme manifestement mal fondé <i>prima facie</i> et si les demandeurs ne sont pas en mesure de payer partiellement ou entièrement les frais de procédure et d'essai sans avoir à supporter un fardeau financier important. L'amendement a également introduit une possibilité d'appel. La jurisprudence nationale a changé en conséquence. Les jugements ont été traduits, publiés et diffusés.
<a href="#">CM/ResDH(2018)160</a>	TUR / Balta and Demir	48628/12	23/09/2015 23/06/2015	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)457</a>	TUR / Bayav	45140/05	22/02/2012 22/11/2011	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)22</a>	TUR / Bayrak et 2 autres affaires	39429/98+	24/09/2007 03/05/2007	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)162</a>	TUR / Baytar	45440/04	14/01/2015 14/10/2014	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)183</a>	TUR / Bilen et Coruk	14895/05	08/06/2016 08/03/2016	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci. Liberté d'expression.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)217</a>	TUR / Burak Hun et 1 autre affaire	17570/04	15/03/2010 15/12/2009	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)471</a>	TUR / Civek et 1 autre affaire	55354/11+	04/07/2016 23/02/2016	<i>Droit à la vie. Discrimination.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)265</a>	TUR / Dik et 1 autre affaire	24536/09+	12/12/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)220</a>	TUR / Dökmeçi	74155/14	24/04/2017 06/12/2016	<i>Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)189</a>	TUR / Ebru et Tayfun Engin Çolak	60176/00	30/08/2006 30/05/2006	<i>Protection de la vie privée. Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)103</a>	TUR / Emiroglu et 2 autres affaires	40795/05+	08/06/2017 08/03/2017	<i>Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)152</a>	TUR / Fener Rum Patrikligi (Ecumenical Patriarchy)	14340/05	08/10/2008 08/07/2008 Fond 15/09/2010 15/06/2010 Satisfaction équitabile	<i>Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)423</a>	TUR / Gedikli	42413/09	16/01/2018 16/01/2018	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci. Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)394</a>	TUR / Gereksar et autres	34764/05+	01/05/2011 01/02/2011	<i>Protection de la propriété. Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)188</a>	TUR / Hassan Tunc et autres	19074/05	30/04/2017 31/01/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)459</a>	TUR / Icen	45912/06	28/11/2011 31/05/2011	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)356</a>	TUR / Incal, Gozel and Ozer groupe d'affaires	22678/93+	09/06/1998 09/06/1998	<i>Liberté d'expression. Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)161</a>	TUR / IPSD et autres	35832/97	25/01/2006 25/11/2005	<i>Liberté de réunion.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)268</a>	TUR / Juhnke	52515/99	13/08/2008 13/05/2008	<i>Protection de la vie privée. Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)266</a>	TUR / Karahman et 15 autres affaires	60366/00+	31/01/2007 31/10/2006	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)159</a>	TUR / Keriman Tekin et autres	22035/10	15/02/2017 15/11/2016	<i>Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)187</a>	TUR / Kerman	35132/05	22/02/2017 22/11/2016	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)393</a>	TUR / Kochan	3512/11	30/01/2018 30/01/2018	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)163</a>	TUR / Nazmi Apaydin et 2 autres affaires	33742/05+	28/06/2010 19/01/2010	<i>Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">CM/ResDH(2018)222</a>	TUR / Özcan Sapan	44102/04	08/09/2010 08/06/2010	<i>Liberté d'expression.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)171</a>	TUR / Özcayir and Cicek	1962/07	12/12/2017 Comité	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)218</a>	TUR / Saday	32458/96	30/06/2006 30/03/2006	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci. Liberté d'expression.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)219</a>	TUR / Salduz et 83 autres affaires	36391/02+	27/11/2008 Grande Chambre	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)184</a>	TUR / Saridas	6341/10	07/10/2015 07/07/2015	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)221</a>	TUR / Sinan Isik	21924/05	02/05/2010 02/02/2010	<i>Liberté de pensée, de conscience et de religion.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)391</a>	TUR / Suleyman Baba et 4 autres affaires	2150/05+	23/06/2010 23/03/2013 (Fond) 21/02/2018 21/11/2017 (Satisfaction équitable)	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci. Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)422</a>	TUR / Tanisma et 21 autres affaires	32219/05+	02/05/20116 17/11/20015 (Fond) 27/09/2017 27/06/2017 (Satisfaction équitable)	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a>	TUR / Tas	702/11	24/10/2017	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">345</a>			24/07/2017		
<a href="#">CM/ResDH(2018)185</a>	TUR / Ülger et 3 autres affaires	25321/02+	26/09/2007 26/06/2007	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci. Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)267</a>	TUR / Unal et 2 autres affaires	61981/09+	14/11/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)172</a>	TUR / Urfani Yildiz	59173/08	13/06/2017 Comité	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)395</a>	TUR / Y.Y.	14793/08	10/06/2015 10/03/2015	<i>Protection de la vie privée.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)223</a>	TUR / Yetis et autres et 1 autre affaire	40349/05+	06/10/2010 06/07/2010	<i>Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)397</a>	TUR / Yildirim et 1 autre affaire	21482/03+	24/02/2010 24/11/20009 (Fond) 05/07/2011 05/04/2011 (Satisfaction équitable)	<i>Protection de la propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)467</a>	UK / Hirst No. 2 et 4 autres affaires	74025/01	06/10/2005 Grande Chambre	<i>Droits électoraux : interdiction générale, automatique et indifférenciée à des personnes condamnées de voter aux élections législatives. (Article 3 du Protocole n° 1)</i>	<i>Mesures individuelles</i> : la Cour n'a accordé aucune satisfaction équitable dans les présentes affaires, estimant que le constat de violation était suffisant. Les mesures générales prises pour modifier l'interdiction générale du vote des prisonniers à l'avenir constituent une réparation suffisante. <i>Mesures générales</i> : après avoir examiné toutes les options par le biais de procédures parlementaires et autres, et devant l'impossibilité d'adopter une législation par le

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
					Parlement, les autorités ont décidé qu'une série de mesures administratives constituait la meilleure approche pour résoudre le problème de manière crédible, efficace et rapide. Elles ont donc modifié la politique et les directives à l'intention du service pénitentiaire afin d'indiquer clairement que deux catégories de détenus condamnés jusque-là effectivement privées du droit de vote - les personnes détentrices d'une licence temporaire et celles d'un couvre-feu de détention à domicile - peuvent désormais voter. Ces catégories comprennent principalement ceux qui purgent des peines courtes et qui ne présentent aucun risque pour la société. Les agents d'inscription électorale ont également été informés des changements. En outre, le mandat d'emprisonnement en Angleterre, au pays de Galles et en Irlande du Nord a été modifié afin de garantir que les prisonniers soient informés de leur privation du droit de vote au moment de la condamnation. En Écosse, les informations sont disponibles dans les zones où les prisonniers sont reçus pour la première fois dans des prisons.
<a href="#">CM/ResDH(2018)321</a>	UK / S.M.M.	77450/12	13/11/2017 22/06/2017	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)164</a>	UKR / Akopyan	12317/06	05/09/2014 05/06/2014	<i>Protection des droits en détention et de la vie familiale.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)231</a>	UKR / Anatoliy Rudenko et 5 autres affaires	50264/08+	17/07/2014 17/04/2014	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)404</a>	UKR / Aviakompaniya A.T.I., ZAT	1006/07	05/01/2018 05/10/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a>	UKR /	23081/07+	26/02/2015	<i>Droit à la vie. Action des forces de</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">357</a>	Barsukovyy et 13 autres affaires		26/02/2015	<i>sécurité.</i>	
<a href="#">CM/ResDH(2018)269</a>	UKR / Benderskiy et 3 autres affaires	22750/02+	15/02/2008 15/11/2007	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)57</a>	UKR / Chuykina	28924/04	13/04/2011 13/01/2011	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)41</a>	UKR / Diya 97	19164/04	21/01/2011 21/10/2010	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)109</a>	UKR / Dvoynikh et 23 autres affaires (groupe Nevmerzhitsky, groupe Yokavenko, groupe Logvinenko, groupe Isayev et groupe Melnik)	72277/01+	12/02/2007 12/10/2006	<i>Protection contre les mauvais traitements. Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)49</a>	UKR / Editorial Board of Pravoye Delo and Shtekel	33014/05	05/08/2011 05/05/2011	<i>Liberté d'expression.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)190</a>	UKR / Frida, LLC	24003/07	08/03/2017 08/12/2016	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a>	UKR /	11673/10	20/07/2017	<i>Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">319</a>	Golimbiyevskiy et 9 autres affaires		20/07/2017		
<a href="#">CM/ResDH(2018)48</a>	UKR / Igor Tarasov	44396/05	16/09/2016 16/06/2016	<i>Ne bis in idem.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)372</a>	UKR / Loboda et 1 autre affaire	8865/06+	24/04/2017 17/11/2016	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)40</a>	UKR / Mikhaylyuk et Petrov	11932/02	10/03/2010 10/12/2009	<i>Protection de la vie privée et de la correspondance.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)347</a>	UKR / Paskal	24652/04	15/12/2011 15/09/2011	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci. Protection des droits en détention.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)348</a>	UKR / Pelevin	24402/02	20/08/2010 20/05/2010	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)399</a>	UKR / Rostovtsev	2728/16	25/10/2017 25/07/2017	<i>Droit à un double degré de juridiction en matière pénale.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)232</a>	UKR / Salov et 2 autres affaires	65518/01	06/12/2005 06/09/2005	<i>Liberté d'expression. Protection des droits en détention. Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)39</a>	UKR / Saviny	39948/06	18/03/2009 18/12/2008	<i>Protection de la vie familiale.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)318</a>	UKR / Shchokin	23759/03+	14/01/2011 14/10/2010	<i>Protection des droits de propriété.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)</a>	UKR /	2440/07+	23/01/2009	<i>Extradition / déportation – protection</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.

Résolution n°	Affaire	Requête n°	Arrêt définitif le / rendu le	Violation	Principales mesures adoptées
<a href="#">316</a>	Soldatenko et 11 autres affaires		23/10/2008	<i>contre les mauvais traitements et des droits en détention – conditions de détention et de transport.</i>	
<a href="#">CM/ResDH(2018)371</a>	UKR / Strygin et 170 autres affaires	10347/07	13/10/2011 13/10/2011	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)398</a>	UKR / Sukhanov	32598/07	05/10/2017 05/10/2017	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.
<a href="#">CM/ResDH(2018)370</a>	UKR / Yurtayev et 40 autres affaires	11336/02	01/05/2006 31/01/2006	<i>Accès à la justice et fonctionnement effectif de celle-ci.</i>	Les notes ne sont disponibles qu'en anglais.